

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**N° ARR-24-089 : Règlementation du stationnement d'un camion de type « Toupie de béton» -
rue des Vignes d'Erbray.**

Le Maire de la Commune d'ERBRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et L 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-4 et R 412-35,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et
autoroutes

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -Livres I- 4^{ème} partie, relative à la
signalisation de prescription,

Vu la demande en date du 23 septembre 2024 de la SCI JFERBRAY sise 175 rue de la Bourdinière à
PETIT MARS représentée par Monsieur AUFFRAY Jean-François

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité
lors de la présence du camion cité précédemment,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion du stationnement du véhicule type "toupie de béton "
prévue le **jeudi 21 novembre 2024, de 09 H 00 à 12 H 00**, le **stationnement** et la **circulation des
véhicules seront interdits rue des Vignes** comme indiqué sur le plan joint,

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place rue du Rocher via le parking des anciens
bâtiments des services techniques.

ARTICLE 3 : La signalisation matérialisant l'interdiction de stationnement et de circulation sur les
voies précédemment citées sera mise en place et déposée par les services techniques de la commune
d'Erbray

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux
lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune conformément à la
réglementation en vigueur dans la commune d'Erbray. Il sera affiché à chaque extrémité des voies
concernées par ces restrictions de circulation et de stationnement.

ARTICLE 6 :

La Directrice Générale des Services de la commune d'Erbray, Monsieur le Commandant de la
communauté de brigades de Châteaubriant, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution
du présent arrêté.

A ERBRAY, le 18 novembre 2024

Pour le Maire,

Jean Noël BEAUDOIN, adjoint délégué

Publié et rendu exécutoire
Le 18 novembre 2024
Pour le Maire,
Jean Noël BEAUDOIN



Accès à la rue des Vignes par les anciens bâtiments des services technique du RoCHER

